

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

Membres :

En exercice : 19

Quorum : 10

Présents : 17

Procurations : 1

Absents :

Convocation :

Date d'envoi : 24 janvier 2024

Date de publication : 24 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **31 janvier** à **dix-neuf heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Date de la convocation : 24 janvier 2024

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,

Madame Marina DANTIC, Monsieur Pierre DAVID, Madame Annick NOSSEREAU, Madame Françoise ROUX, Adjointes,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFÈVRE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Brigitte DELANOUE, Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Angélique DUFRESNE, Madame Nathalie BEAUFILS, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Lydie ROGER.

Membre excusé : Monsieur Jean-Pierre TISON

Membre excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Philippe JAMET a donné pouvoir à Madame Marina DANTIC.

Membre absent :

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h03.

Monsieur Guillaume DELANOUE a été élu secrétaire, en application de l'art L.2121-15 du C.G.C.T.

***Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'un décès***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de M. Philippe CECCONI survenu le 12 janvier 2024, un siège de conseiller municipal devient vacant.

Conformément à l'article L.270 du code électoral **Mme Lydie ROGER**, suivante immédiate sur la liste dont faisait partie M. Philippe CECCONI lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et M. le Préfet sera informé de cette modification.

Le Conseil Municipal **prend acte** de l'installation de **Mme Lydie ROGER** en qualité de Conseillère Municipale.



ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024
- Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations de pouvoirs
- Remplacement de Monsieur CECCONI dans les commissions communales
- Questions et informations diverses



Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.



Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations de pouvoirs (art 2122-2 du CGCT)

<u>N°</u>	<u>DATE</u>	<u>DECISION</u>
2024-02	15/01/2024	Concession de cimetière attribuée à Mme Mélinda STAELEN pour un montant de 150 €
2024-03	17/01/2024	Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'immeuble rue de Saumur passé avec la société OKEDO Berton pour un montant de 24 470 € TTC
2024-04	18/01/2024	Concession de cimetière attribuée à Mme Mireille DANIEL pour un montant de 250 €



DCM : 2024-02-006

5.3.6. Désignation des représentants - Autres

Remplacement de Monsieur CECCONI dans les commissions communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Philippe CECCONI, il est nécessaire de le remplacer au sein de la commission bâtiments, de la commission scolaire et sociale et de la commission environnement.

Monsieur le Maire propose que Mme Lydie ROGER prenne place au sein de ces trois commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la désignation de Mme Lydie ROGER au sein de la commission bâtiments, de la commission scolaire et sociale et de la commission environnement.

Résultat du vote :

Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0



QUESTIONS DIVERSES

M. Thibault : Je vous rappelle que la réunion du DOB aura lieu le 7 février 19h et la réunion de vote du budget le 21 février à 18h30.

Mme Dufresne : le trou de la rue de Saint Nicolas va-t-il être rebouché prochainement ?

M. Thibault : oui cela va être programmé dans le planning du service technique.

M. Lefèvre : au sujet des points de dépôt des poubelles : rue de la Hurtauderie, l'emprise au sol est trop courte.

M. Thibault : en effet les aménagements sont à améliorer et j'invite les conseillers à observer et faire remonter les éventuels soucis pour améliorer et en discuter lors du prochain rendez-vous avec le président du SMICTOM.

Mme Beaufiles : le panneau « ouvert » est toujours présent sur le panneau du camping.

M. Thibault : c'est prévu dans le planning.

M. Regnier : je vous fais part des demandes de riverains concernant la remise en état des routes de déviation des travaux de la Levée.

M. Thibault : un rendez-vous avec Vinci est prévu.

M. David : un retour du beau temps est nécessaire avant d'effectuer des travaux.

M. Queudeville : je vous rappelle qu'une distribution de sacs jaunes est prévue le 1^{er} et 2 février.

M. Boidé : le point de collecte à l'église est trop petit.

M. Thibault : je vous répète qu'il est nécessaire de faire un retour point par point après usage.

M. Boidé : un candélabre sur les quais est toujours dans les lauriers.

M. Thibault : il va être nettoyé.



Monsieur le Maire déclare la séance close à 20h20.



- Le présent procès-verbal est arrêté en séance du conseil municipal le **21 février 2024**.
- Publicité du présent procès-verbal par voie électronique le **22 février 2024** sur le site internet de la commune de Chouzé-sur-Loire : www.chouze-sur-loire.fr

Le Secrétaire de séance
Guillaume DELANOUE



Le Maire
Gilles THIBAUT



